

On s'abonne à Lyon, chez :
 THÉODORE PITRAT, Libraire,
 rue du Péral;
 V. BARREAU, rue St Dominique;
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n^o 20;
 Et chez tous les Directeurs de
 Poste.

Echo de L'Univers,

Journal



L'Echo de l'Univers paraît :
 Les Mardi, Vendredi et Di-
 manche,
 PRIX ;
 Trois Mois, 7 fr.
 Six Mois, 13
 Un An, 24
 1 fr. de plus, par trimestre,
 pour l'Étranger.

De Littérature, Sciences et Arts, et de Commerce;

Par une Société de Gens de Lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.

LYON, 17 FEVRIER 1826.

Mardi soir, sur les 9 heures, deux jeunes gens ont failli être victimes de leur imprudence. Arrivés sur le *Pont-de-Pierre*, du côté du Change, l'un d'eux laisse tomber son chapeau dans la rivière. Ils conçoivent de suite le projet extravagant de le retirer de l'eau. Ils entrent dans un petit batelet qu'ils trouvent sous la main, et qu'ils savaient mal diriger. A peine ont-ils atteint la première pile, qu'en suivant les marches qui bordent le quai, l'un d'eux saute à terre et veut conduire la légère embarcation. La corde lui échappe des mains, et bientôt le courant entraîne et le bateau et le camarade qui y était resté. Epouvanté de cet accident, croyant certaine la mort de son ami, qui ne pouvait diriger seul le bateau, ce jeune homme franchit, mouillé jusqu'à la ceinture, l'espace qui le séparait de l'abreuvoir du quai de Flandres. Il se rend chez le commissaire pour lui faire part du sort affreux de son ami. La première personne qu'il y rencontre est celui-ci, qui venait de son côté prévenir l'autorité de cette catastrophe. Il avait cru son camarade d'infortune entraîné dans la rivière. Les amis se sont embrassés, et se sont consolés facilement de la perte d'un chapeau, qui a failli leur coûter la vie, en se promettant bien d'être plus prudents à l'avenir.

— Le jeune Ravel, âgé de 11 ans, petit-fils de M. Baboin de la Barrolière, était arrivé à Lyon, et descendu chez son aïeul avec un jeune ecclésiastique, son précepteur. On a laissé imprudem-

ment, dans la chambre où ils étaient couchés, un poêle à la *Désarnod*, qu'on avait amplement garni de charbons de terre, dont la fumée les a asphixiés pendant la nuit. Le lendemain, une famille entière a eu le douloureux spectacle de voir deux malheureux sans vie, et que les plus légers secours prodigués à tems auraient pu sauver. Le précepteur a été trouvé la tête placée aux pieds de son lit, la bouche écumante, ce qui annonce que cet infortuné s'était long-tems débattu. L'enfant est resté dans la même position. Une soupape servant à l'évacuation de la fumée, et qui était restée fermée, a déterminé l'asphyxie dont ces jeunes gens ont été victimes.

— Le cabinet d'histoire naturelle de la ville occupe maintenant le premier étage de l'aile gauche du palais des arts. Les richesses qui composent cette collection sont placées dans des salles vastes, fraîchement décorées, et qui seront sans doute incessamment ouvertes au public. Situé plus au centre de la ville qu'il ne l'était, ce cabinet d'histoire naturelle sera souvent visité par les habitans de la ville et par les étrangers. Espérons que l'on fera quelques dépenses pour accroître le nombre des objets précieux qu'il doit renfermer.

— Un superbe écran, destiné à la préfecture, est exposé chez Hoëth, marchand de gravures, quartier des Terreaux. Cet ouvrage précieux a fixé l'attention des amis éclairés de notre industrie locale, par la perfection des détails et la beauté de l'exécution.

— Un café nouvellement établi aux Célestins avait pris le nom de *Café de Chartres*. Il vient de changer ce titre contre celui de *Café de l'Union*. Il n'était guère en effet dans les convenances qu'un *Limonadier* prît pour enseigne le nom du fils aîné d'un prince du sang.

— Une femme a été violemment froissée par une voiture sur le pont de la Guillotière, dimanche dernier, dans la soirée. Un journal prend delà occasion de répéter les observations, que nous avons cru devoir faire dans notre dernier N^o, sur le peu de largeur de ce pont. Nous voyons avec plaisir qu'on s'approprie nos réflexions. C'est nous prouver leur exactitude.

— Un vol de marchandises, arrivant à deux mille francs environ, a été commis au préjudice d'une marchande de merceries, place de la Trinité, n^o 2. C'est à l'aide de fausses clefs qu'on s'est introduit dans son domicile.

— La place des Célestins est le palais royal de Lyon. Rendez-vous des amateurs des cafés et du spectacle, elle est aussi celui des filoux les plus adroits. Le dimanche *des brândons*, dans la soirée, un jeune homme, déguisé en poissarde, débitait, aux badauds assemblés sur cette place, un de ces rôles que *Vadé* a pris soin de rédiger en forme de dialogue : l'auditoire était nombreux. Un filoux, qui en faisait partie, se saisit de la montre de femme, qui brillait sur la poitrine de ce joyeux disciple du Carnaval. Aussitôt qu'il s'en

aperçoit, ce dernier crie au voleur. Ces cris, ces vociférations amènent la garde du poste voisin, qui, le considérant comme l'auteur du tumulte, le séquestre provisoirement et le met au violon. Le filou est parti avec sa proie. Encore une application du proverbe : *les Battus paient l'amende*.

TRIBUNAUX DE LYON.

La police correctionnelle a condamné, dans sa séance de lundi dernier, les nommés Dubon et Chevrettes, se disant l'un professeur, l'autre élève d'agilité, en un emprisonnement d'une année, pour un vol commis dans la place Louis-le-Grand, au préjudice du domestique de M. de Chaponay. Les journaux ont retreint dans le tems les publicités de cette affaire, où les voleurs ont cherché à déverser l'opodium sur leur victime, qu'ils accusaient d'avoir voulu se livrer sur l'un d'eux aux écarts d'une passion honteuse. Les débats ont démontré la fausseté de cette allé- gation diffamatoire.

ALBUM LYONNAIS.

Un journal regrette qu'un masque allégorique n'ait pas, comme certain enterrement du commerce, procuré cette année une ou deux séances de scandale à la police correctionnelle. Nous louerons la sagesse de nos jeunes gens, qui ont su résister à la tentation de ceux qui voulaient jouer d'un pareil spectacle. Cette fois-ci, c'eût été un projet de loi, que ce journal vouloit mettre en action et personifier. Un sûr moyen de perdre, dans d'esprit-des-amis de l'ordre, le carnaval, ce vieux divertissement de nos pères, ce serait d'y mêler nos tristes débats, nos passions et notre amour propre irrité. Au surplus ce journal n'a pas le mérite de l'invention. C'est la *Pandore*, qui a émis la première le vœu de voir les masques composer des caricatures vivantes avec des sujets politiques. Heureusement la multitude a plus de bon sens que les imprudens qui voudroient l'égarer quand elle ne veut que rire, dans un jour consacré à la folie.

— Un établissement religieux éprouve des besoins. Ses supérieurs contractent un emprunt. Aux échéances, on demande des délais, des remises, à l'un des prêteurs. Celui-ci s'y refuse, et exige son paiement intégral sans dé-

lai. Un fait aussi simple fournit à l'un de nos journaux l'occasion d'une sortie violente contre un ordre fameux, qu'on est convenu de mêler à tout, de voir en tous lieux : c'est le *delenda Carthago*, à la différence près que ces messieurs sont loin de prendre Caton pour modèle.

— Le savoir-faire vaut mieux que le savoir. On en depuis long-tems. Cet adage de l'intrigue n'est pas négligé de nos jours. Tous les moyens sont bons pour quelques personnes, et le succès légitime tout à leurs yeux. Nous avons vu des avocats distribuer leurs cartes d'adresse dans les prisons, à l'instar des guérisseurs brevetés, qui vendent aux badauds le baume universel. On nous a parlé d'un architecte qui prend soin d'enregistrer lui-même, dans les journaux, la moindre réparation dont il est chargé, le moindre plan, le plus léger dessin, échappés à sa pauvre imagination. A défaut de talent, pour montrer quelque chose, il faut bien mettre sa nullité en évidence.

— La *Gazette universelle*, dans son numéro du 14, croit devoir prévenir ses Abonnés, que les personnes qui avaient acheté du *sieur* Pitrat ont cédé la propriété de cette Feuille à d'autres individus. On aurait pu donner cette nouvelle d'une manière plus exacte, en disant que le *sieur* Pitrat avait vendu son journal aux *sieurs* Baugelin, Lenoir et autres, ces derniers représentant les *sieurs* Casati et Coste, notaires, et que maintenant la propriété de la *Gazette* était définitivement passée entre les mains du *sieur* de Jessé, qui en est le seul directeur-propriétaire.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

La ville de Toulouse comme la nôtre a vu changer son premier magistrat. M. de Barou-Moulbel a été installé, dimanche dernier 12 de ce mois, en qualité de Maire de Toulouse, par M. le Préfet de la Haute-Garonne. Un nombreux concours de notables et de fonctionnaires publics assistait à cette cérémonie.

— La température la plus douce régnait à Naples, dans les premiers jours de janvier. Vers le milieu du mois, les froids sont devenus très-vifs, et les environs de cette capitale, où règne ordinairement un printemps perpétuel, ont été couverts de neige : c'est un spectacle bien rare pour ces contrées que la nature s'est plu à orner de ses dons les plus précieux.

— On fait des contes à Marseille comme ailleurs. La malveillance a répandu dans cette ville la nouvelle absurde de l'assassinat commis par trois gendarmes sur les personnes d'un déserteur et d'un marchand de fromages. Ce qui étonne, c'est que les chefs de la gendarmerie aient pris la chose au sérieux. Ils se livrent à des démarches actives, pour remonter à la source de ce conte populaire, dont une bonne femme est peut-être l'auteur innocent. Ces messieurs veulent faire punir le coupable, pour l'honneur de la *Robe*. Il nous semblerait plus utile que leur tems fût employé plutôt à découvrir les criminels qu'à rechercher les auteurs de misérables contes-bleus.

— Le général *Morillo* a joué, dans la guerre de l'indépendance des colonies espagnoles, un rôle trop important, pour que ses mémoires n'aient pas un succès de vogue. Ils viennent d'être publiés. Il n'y a qu'un inconvénient pour leur éditeur, c'est que le général, qui habite Paris, vient de les désavouer, et d'en démentir la publication, en ce qui le concerne, par une lettre, dont il a cru devoir demander l'insertion dans les feuilles publiques. Ce n'était pas assez pour l'adversaire de Bolivar d'avoir donné son nom à un mode de chapeaux, il fallait encore qu'on donnât ce nom, fameux en guerre comme en chapellerie, à certains mémoires, fruit d'une spéculation de libraire. Mais, armons-nous de courage, les éditeurs ont encore à Paris cent mémoires particuliers en porte-feuilles, et les cent démentis dont ils seront l'objet n'empêcheront pas que ces œuvres de scandale ne trouvent

Un marchand pour les vendre, et des sots pour les lire.

— La république des lettres vient de faire une perte irréparable. L'auteur du *Voyage d'Antéor*, le vénérable *Lautier*, vient de mourir, à Marseille, dans un âge fort avancé. Chéri de l'élite de ses concitoyens, des regrets universels l'ont accompagné dans la tombe, où il est descendu avec le calme et la sérénité d'une belle âme. Des succès littéraires recommandent sa mémoire ; nous lui devons plusieurs ouvrages dramatiques, que la scène a retenus. Mais son *Antéor* gardait le premier rang parmi ses productions, et l'avait fait jouir d'avance des prémices de la gloire, en lui montrant les suffrages de la postérité, qui commençait déjà pour ce vénérable vieillard.

— La *Pandore* s'est permise de présenter comme triste et désastreuse la position financière du théâtre de la porte St-Martin. Les directeurs de cet établissement se sont empressés de démentir ces bruits dangereux ; ils ont annoncé qu'ils payaient à bureau ouvert les fournisseurs de toute nature. Ce n'est pas sur une scène, où *Mazurier-Joko* attire l'attention de tout Paris, qu'un caissier doit concevoir quelques inquiétudes pour la continuation d'abondantes recettes.

— Le diable, nous écrit-on, a pris gîte depuis quinze jours dans un village des environs de Dijon, à Pluvet, chez un cultivateur, d'où il ne paraît point vouloir déloger de sitôt. Toute la population de Pluvet est en rumeur, et chacun raconte quelque trait de malice du nouvel Asmodée : tantôt il remplit les lits de neige, tantôt il jette aux passans de grosses pierres, qui, à la vérité, n'ont encore blessé personne ; enfin, ce qui prouve qu'il n'est pas aussi redoutable qu'on le pense, c'est que le jour de la fête patronale de Pluvet, le brigadier de gendarmerie d'Auxonne l'a vainement défié ; ce n'est qu'après le départ de ce redoutable antagoniste qu'il a recommencé son sabbat, sans même respecter l'adjoint. Ce diable-là ne craint décidément que la gendarmerie. On croit cependant qu'il ne résisterait pas aux exorcismes de la police correctionnelle.

TRIBUNAUX.

Un nommé Guillaume vient d'être traduit devant la cour d'assises de Melun, sous la prévention de quatre assassinats avec circonstances aggravantes, et d'une multitude de vols. Cet homme, forçat libéré, est signalé comme la ter-

reur de l'arrondissement, où il a établi le théâtre de ses brigandages. Ses yeux hagards et rouges, son sourire affreux, la férocité de ses traits, et l'ensemble repoussant de son physique, lui donnent toute l'allure d'un scélérat consommé. Une foule considérable assiége la salle du palais de justice. L'issue des débats est attendue avec impatience.

VARIÉTÉS.

Marseille vient de voir ouvrir en son sein un nouvel asile de la mode et du luxe. Un café superbe ayant nom : *Café des Etats-Unis*, y étale depuis quelques jours une magnificence éblouissante. Peintures magnifiques, plafonds dorés, brillans tableaux, glaces éclatantes, tout est réuni pour captiver les suffrages et attirer les regards. Aussi une affluence prodigieuse de consommateurs vient-elle se presser dans les riches salons de ce superbe établissement, qui rivalise, à ce qu'il paraît, d'élégance et de beauté avec les plus célèbres de notre ville.

— Les journaux littéraires de Paris vivent depuis quelques jours avec les jeux de mots que leur fournit la réception académique de M. de Montmorency. Nous souhaitons qu'ils n'épuisent pas la matière avec autant de satiété que le *Miroir*, de satyrique mémoire, le fit, pendant si long-tems, pour le banquier juif Rotschchild, qu'il appelait le baron de Béthanie. Les bons mots les plus épigrammatiques, quand on y revient si souvent, ne sont que des pointes émoussées, qui font rire aux dépens du rieur lui-même, et sourire de pitié le commun des lecteurs.

— Un acteur célèbre (Talma) voyageait dernièrement en Allemagne. Il s'arrêta dans une ville pour y donner quelques représentations qui lui rapportèrent une somme de dix mille francs. Le froid étant très-vif, et les pauvres assez nombreux, l'acteur voulut, avant de quitter la ville, donner des marques de sa munificence tragique. Il envoya au président du bureau de charité la somme nécessaire à la fourniture de 10 soupes à la *Runfort*. On ne sait pas si les pauvres ont été flattés du cadeau de cette puissance dramatique.

— Les petits succès ne sont point à dédaigner. La troupe du théâtre de Saint-Etienne vient de donner la tragédie de *Léonidas*, dont M. Pichat est l'auteur. Les habitans de cette cité industrielle ont réuni leurs suffrages à ceux des amateurs de la Capitale.

Quant aux artistes chargés de la représentation, le *Mercur* *Ségusien* ne cite deux ou trois qu'il mentionne avec quelques éloges un peu restreints, et termine par dire :

Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

— Les chorégraphes s'empressent de mettre en ballets la plupart de nos chefs-d'œuvre comiques. *Pourceaugnac* ne pouvait leur échapper. Croirait-on qu'un journal littéraire a fait un crime, à l'auteur de cette composition, d'avoir osé mettre en entrechâs l'œuvre de l'immortel auteur du *Tartufe* ? Peu s'en est fallu qu'il ne donnât la robe de jésuite à ce pauvre disciple de Terpsichore.

*** La préface des satyres du sieur de Courval-Bonnet, gentilhomme virois, imprimées en l'année 1621, est un morceau vraiment curieux.

« A Dieu ne plaise, dit le sieur de Courval, que je veuille témérairement calomnier le corps de la justice, ni blâmer l'intégrité des parlemens que je révère et adore comme les hauts épicycles de la royauté, et les arcs-boutans de l'état ; parlemens, qui représentent autant de cieux diaphanes et cristallins en pureté et solidité, tous relevés de couronnes royales de notre monarque, rehaussés de sa grandeur, diaprés de sa gloire ; cieux, qui n'ont pour soleil que notre Roi, pour pôle que sa puissance, pour colure que sa bonté, pour méridien que son autorité, pour horizon que sa volonté, pour tropiques que ses ordonnances, pour zodiaque que la diversité des chambres de justice ; cieux, étoilés de vertus, lambrissés de grandeur, azurés de majesté, parsemés de diadèmes, enrichis de tapis, damassés de fleurs de lys ; cieux, qui ont leurs étoiles fixes et leurs astres errans ; fixes, ceux desquels la conscience, assise sur le

» cube solide de l'équité, ne se détourne
 » jamais de la droite ornière de la
 » la justice; astres errans, ceux qui se
 » perdent dans les brouillards et obs-
 » curs nuages de l'iniquité.»

Ne pourrait-on pas dire que nos ro-
 mantiques se sont formés à l'école du
 sieur de Courval-Bonnet, gentilhomme
 virois ?

Singulier procès.

* * * Sir Jean Swale, chevalier, avait
 légué, par son testament, à Mathieu
 Stradling, gentilhomme, tous ses che-
 vaux noirs et blancs. Or, le testateur
 avait six chevaux noirs, six chevaux
 blancs et six chevaux pies.

Une difficulté se présenta, celle de
 savoir si le légataire, Mathieu Strad-
 ling, aurait les chevaux pies.

« Il paraît d'abord nécessaire, dit
 l'avocat du demandeur, d'examiner la
 nature des chevaux et celle des cou-
 leurs. L'argument se partage par con-
 séquent de lui-même en deux, la
 partie formelle et la partie substan-
 tielle. Les chevaux sont la partie
 substantielle ou la chose léguée; noir
 et blanc, la partie formelle ou descrip-
 tive.

» Mais, comme la difficulté ne roule
 » pas tant sur la partie substantielle ou
 » les chevaux, passons à la partie for-
 » melle ou descriptive, et déterminons
 » quels sont les chevaux dont il s'agit
 » dans ce legs.

» On distingue communément diver-
 » ses sortes de couleurs. Le blanc et le
 » noir sont les deux extrêmes, et ren-
 » ferment par conséquent toutes autres
 » couleurs quelconques.

» Par un legs de chevaux noirs et
 » blancs, on peut comprendre facile-
 » ment des chevaux pies ou gris; car
 » lorsque les deux extrêmes, ou termes
 » les plus éloignés d'une chose, sont
 » légués, la loi, par une signification
 » ordinaire et implicite, a intention
 » que tout ce qui est contenu entre les
 » deux extrêmes soit aussi légué.

» Or, le cas présent se trouve en-
 » core plus fort, puisqu'il se rencontre

» non-seulement dans le sens de la loi,
 » mais encore dans les propres mots
 » qui l'expriment.

» Par ce terme noir, on lègue tous
 » les chevaux qui sont noirs; par le
 » terme blanc, on lègue aussi tous les
 » chevaux qui sont blancs; et par le
 » même mot avec la conjonction copu-
 » lative et entre deux, les chevaux
 » noirs et blancs, c'est-à-dire, pies,
 » sont aussi compris évidemment dans
 » le même legs.

» Tout ce qui est noir et blanc est
 » pie, comme tout ce qui est pie est
 » noir et blanc; ergo noir et blanc et
 » pie sont une seule et même chose.

» Si donc les chevaux noirs et blancs
 » sont légués, les chevaux pies seront
 » aussi adjugés en vertu d'un tel legs;
 » or les chevaux noirs et blancs sont
 » légués; ergo le demandeur aura les
 » chevaux pies.»

Il me semble le contraire, répliqua
 l'avocat du défendeur.

« Si, par le legs de chevaux noirs et
 » blancs, il fallait comprendre, dit-il,
 » non-seulement des chevaux noirs et
 » blancs, mais encore des chevaux de
 » quelque couleur qu'ils soient entre
 » ces deux extrêmes, il y aurait lieu
 » d'adjuger non-seulement les chevaux
 » pies et gris, mais aussi les chevaux
 » roux et bais, ce qui serait absurde et
 » contre la raison.

» Les chevaux pies ne se trouvent
 » pas dans le sens du legs, ils ne sont
 » pas non plus dans la lettre.

» Un cheval pie n'est point un che-
 » val blanc, un cheval pie n'est pas
 » non plus un cheval noir; comment
 » donc peut-on comprendre des che-
 » vaux pies sous la dénomination de
 » chevaux noirs et blancs ?

Cette cause, portée devant la cour
 des *Plaidoyers communs*, séante à
Westminster-Hall, sous le règne du
 roi Jacques II, embarrassa fortement
 les juges. Un incident les tira d'affaire.
 Les chevaux pies étaient des *jumens*:
 la cour s'en étant assurée, le deman-
 deur, Mathieu Stradling, fut débouté
 de ses prétentions.

AVIS ET ANNONCES.

AVIS.

8. Les employés de l'octroi, de service à la
 barrière de la Guillotière, dans la nuit du
 31 janvier dernier au 1^{er} février courant, ont
 arrêté et mis en fourrière, chez le sieur
Anthelme, place Louis-le-Grand, n^o 9, un
 cheval abandonné qui entraînait en ville sans
 harnais.

Le propriétaire de ce cheval, dont la valeur
 n'excède pas 100 fr., est invité à le réclamer
 dans le délai de huitaine, à défaut de quoi il
 sera procédé à la vente de cet animal pour
 payer les frais qu'il aura pu occasionner.

2. On demande des enfans de douze à quinze
 ans, pour les occuper dans un atelier: au bout
 de quinze jours ils pourront gagner 50 cen-
 times par jour.

S'adresser chez Imbert, rue de l'Arbre-Sec,
 n^o 67.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE FORCÉE.

7. Le dimanche, dix-neuf février dix-huit cent
 vingt-six, à l'issue de l'office divin, sur la place
 et au-devant de l'église de Saint-Germain-au-
 Mont-d'Or, il sera procédé à la vente, aux
 enchères et au comptant, des meubles et effets
 saisis au préjudice des mariés Jean - Marie
 Chalende et Jeanne-Françoise Quantin, culti-
 vateurs; et de Jean-François Chalende leur fils,
 cuisinier, demeurans ensemble, susdite com-
 mune de Saint-Germain, consistant en garde-
 manger, tables, batterie de cuisine, chaises;
 bois et paille, horloge à caisse, buffet de salle
 à dessus de marbre, thermomètre et baro-
 mètre réunis, bouteilles de verre noir, garde-
 robe, secrétaire et commode à l'antique, etc.
 Lyon, 15 février 1826.

BINARD, huissier.



BOURSE DE PARIS.

Authentique, 13 février.

Cinq pour cent, 98 f. 98 f. 5 c. 97 f. 90 c. 80c.
 97 f. 60 c. 40 c.

Trois pour cent, 64 f. 64 f. 15 c. 64 f. 63 70 c.
 Rente de Naples, 72 f.

Rente d'Espagne, 8

Emprunt royal d'Espagne, 47 1/2.

Du 14.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22
 septembre 1825. — 97 fr. 25 c. 15 97 96 80.

Quatre 1/2 pour cent.

Trois pour cent, Jouissance du 22 décembre.
 — 63 fr. 80 c. 70 60 45 10 20.

Rente de Naples, 74 fr. 50 c.

Emprunt royal d'Espagne 48 fr. 1/2.

Emprunt d'Haïti, 775 fr.

Action de la banque, 2000 fr.

THÉÂTRES.

GRAND-THÉÂTRE. — Le Roman, comédie.
 Rose et Colas, opéra.

Le Ballet de Vénus ou le siège de Cithère.

CELESTINS. — Le Mendiant ou l'Assassin
 par vengeance, mélodrame.

La dernière heure de Liberté, vaudeville.

Un Episode de Roman, vaudeville.

LOTÉRIE.

Tirage de Paris, du 15 février 1826.

1—34—48—8—75